



DECLARATION D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNE :

N° DOSSIER :

Dossier reçu le :

Date du contrôle :

HABITATION contrôlée

Adresse :

Complément :

C.Postal :

COMMUNE :

Références cadastrales :

PROPRIETAIRE

Adresse si différente de celle de l'habitation

NOM :

Prénom :

Téléphones :

Adresse :

Complément :

C.Postal :

COMMUNE :

Pays :

OCCUPANT

si différent du propriétaire

NOM :

Prénom :

Occupant depuis :

Téléphones :

SERVICE DE CONTROLE

Adresse :

SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL - SERVICE

22 Rue Jules Jeanneney

C.Postal - Ville :

70300 LUXEUIL LES BAINS

Téléphone - Fax - Email :

03.84.40.64.01

gaetan.huguenin@paysdeluxeuil.fr

Pièces à fournir par le propriétaire:

Le présent formulaire dûment rempli (3 pages) et signé.

Un plan de situation de la parcelle sur fond IGN au 1/25 000

Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale au 1/200 ou 1/500 avec

schématisation simple de l'habitation et/ou des bâtiments etc...

Un plan en coupe de la filière au 1/200 ou 1/500.

les plans intérieurs de l'habitation

si l'installation génère un rejet : autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire

Une étude à la parcelle (étude de sol et la définition de filière) a été réalisée (la joindre à la demande)

Nature du Projet

Construction neuve

Réhabilitation de l'existant (*)

(*) un diagnostic a t'il été réalisé ?

(*) Nom et Prénom du propriétaire lors du diagnostic :

DECLARATION D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Réalisation du Projet

Concepteur
(Propriétaire, architecte, ...)

Installateur

NOM		
Adresse		
CP-Ville		
Tél.		Fax.
Email		

Caractéristiques de l'habitation

- Résidence principale Résidence secondaire

Nb Chambres (bureau, salle de jeux, bibliothèque,...)

Nb WC : Nb pièces principales :

- Autre (gîte, local professionnel,...)

Préciser :

Capacité d'accueil :

Caractéristiques du terrain et de son environnement

Superficie totale de la parcelle m²

cocher si
OUI

- Le terrain est desservi par un réseau public d'eau potable.
Pente du terrain ? Faible <5% Moyenne entre 5 et 10% Forte >10%

- Présence d'un captage (puits ou forage) sur le terrain.
Si destiné à la consommation humaine, distance par rapport au traitement : m

- Présence d'un captage (puits ou forage) sur un terrain mitoyen. Ne sait pas
Si destiné à la consommation humaine, distance par rapport au traitement : m

- Une géothermie est envisagée. Si OUI, description, dimensions :

Destination des eaux pluviales :

- réseau de surface (fossé, caniveaux,...) infiltration sur la parcelle rétention (cuve, mare,...)
 autre , préciser :

RAPPEL : Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.

Le dispositif de pré-traitement des eaux usées

cocher si
OUI

- Les eaux ménagères (SDB+cuisine) et les eaux vannes (WC) sont prétraitées séparément.
Volume du prétraitement (fosse toutes eaux ou microstation) m³
Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre)
- Une ventilation primaire est prévue Quel est son diamètre (mm) ?
- Une ventilation secondaire avec extracteur statique ou éolien est prévue à la sortie de la fosse Quel est son diamètre (mm) ?
- Fosse toutes eaux située à + de 10 m de l'habitation
- Un bac à graisses est prévu Si Oui, volume :

Remarque : Si nappe affleurante, prévoir d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage.
Si fosse enfouie sous zone de circulation, prévoir une dalle de répartition.

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de traitement des eaux usées

- lit filtrant drainé à flux vertical
- lit filtrant drainé à flux horizontal
- Longueur : [] m
- terre d'infiltration
- lit d'épandage
- Largeur : [] m
- lit filtrant non drainé à flux vertical
- Profondeur : [] m
- tranchées d'épandage
- Nombre de tranchées : []
- Longueur d'une [] m
- nouvelles filières agréées :
- Type / Modèle []
- Dimensionnement : []
- N° Agrément: []

Commentaires : []

Remarques : la filière d'assainissement doit être implantée selon les distances minimales suivantes : 5 m de l'habitation, 3 m des limites de propriété, 3 m des arbres, arbustes.

L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration) ?

Si vous n'êtes pas vous-même propriétaire, vous devrez fournir une autorisation de rejet écrite du propriétaire.

Lors du dépôt de votre dossier à la mairie, il est nécessaire de prendre contact avec le service SPANC pour prévoir le 1er contrôle (03.84.40.64.01)

Le présent contrôle donne lieu à la perception d'une redevance auprès du propriétaire. La redevance pour le contrôle de conception (étude de dossier) est fixée à 125 € Le versement de la redevance vous sera demandé pour chaque contrôle après réalisation de celui-ci.

(Art. R2333-121 du CGCT et délibération 2014-109 du 27 octobre 2014 du conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil)

Pour la garantie de vos travaux, assurez-vous que l'installateur a souscrit une garantie décennale afin de pallier à d'éventuels problèmes techniques.

Je soussigné, M autorise M..... à me représenter lors des différents contrôles SPANC en cas d'impossibilité de ma part.

Le propriétaire s'engage à réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.	Date et signature du propriétaire
--	-----------------------------------

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.